Envoyé en préfecture le 23/01/2026
Reçu en préfecture le 23/01/2026
Publié le
ID : 035-213500333-20260120-2026_009-DE

BOURG-DES-COMPTES

MAIRIE DE BOURG-DES-COMPTES
EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS
DU CONSEIL MUNICIPAL
Séance du 20 janvier 2026

Date de convocation : 15 janvier 2026

Membres en exercice : 23

Présent(s) en début de séance : 19

Arrivé (s) en cours de séance : 2

Pouvoir(s) : 2

Absent(s) ou excusé(s) : 2

Délib.2026.009

Délibération comportant 2 page(s), 0 annexe(s)

Le vingt janvier deux mille vingt-six à dix-neuf heures, le Conseil Municipal de la commune de BOURG-DES-COMPTES, convoqué conformément à l'article L. 2121-10 du Code Général des Collectivités Territoriales, s'est réuni en session ordinaire, salle du conseil à la Mairie, sous la présidence de Monsieur Christian LEPRÊTRE, Maire.

Présents : Christian LEPRÊTRE, Yannick LEGOURD, Christèle POTTIER, Stéphane ROBERT, Nelly COTTAIS, Yves THILLOU, Charles JOUIN, Laurent MIGOT, Sophie ELUDUT, Valérie DUVAL (Pouvoir à Yves THILLOU à compter de la délibération n° 2026.002), Franck SEROUX, Noël NOURRISSON, Gaëlle LE LAN, Jacques LARRAY, Armelle LE MOAL, Caroline HAMON, Alexis ADRIEN, Delphine NORMAND, Marie-Agnès GENDRON.

Arrivés en cours de séance : Sylvie FONTAINE et Virgile HOUTIN (participent au vote à compter de la délibération n° 2026.002)

Absents excusés : Adrien MOREAU (Pouvoir à Stéphane ROBERT), Prescillia DREAN

Secrétaire de séance : Delphine NORMAND

Vente des lots 21, 22, 23, 29 et 30 - Lotissement les Rondines

Monsieur le Maire rappelle à l'assemblée que par délibération n° 2025.032 du 1er avril 2025, le Conseil Municipal a autorisé la cession au profit de VIABILIS Aménagement de la parcelle cadastrée A n° 1243 – rue de la Courbe, d'une surface de 8 843 m². Cette cession intervenait dans le cadre de l'aménagement d'un lotissement de 30 lots sur les terrains cadastrés A n° 364 et A n° 1243, dénommé « Lotissement des Rondines ».

L'offre d'achat de VIABILIS Aménagement, datée du 31 mars 2025, et acceptée par délibération n° 2025.032 du 1er avril 2025, prévoyait l'obligation pour VIABILIS de viabiliser 6 terrains, d'une surface globale d'environ 2 371 m², identifiés par les lots 21, 22, 23, 28, 29 et 30, ainsi que leur revente au profit de la commune aux conditions suivantes :

N° lot	Surface 1au	Surface zone N	Surface globale	Prix net vendeur ttc pour la commune
21	306	327	633	77 400 €
22	198	150	348	46 000 €
23	258	195	453	59 500 €
28	287	0	287	43 000 €
29	294	0	294	44 000 €
30	356	0	356	53 500 €
			2371m²	323.400€

Envoyé en préfecture le 23/01/2026
Reçu en préfecture le 23/01/2026
Publié le
ID : 035-213500333-20260120-2026_009-DE

Considérant l'avis du Domaine en date du 5 mai 2025,
Considérant la nécessité de faciliter la vente des lots concernés,
Monsieur le Maire propose au Conseil Municipal :

- De lui donner pouvoir pour la cession des lots n° 21, 22, 23, 29 et 30 sur la base des prix nets vendeur mentionnés ci-dessus.
- De l'autoriser à effectuer toutes démarches et à signer tous documents se rapportant à ces cessions, notamment la signature des compromis de vente et des actes notariés qui seront établis par Maître Guillaume JOUIN, notaire à BRUZ.
- D'acter que l'ensemble des frais liés à ces cessions seront à la charge des acquéreurs.

Il rappelle que la cession du lot n° 28 a été autorisée par délibération du Conseil Municipal n° 2025.099 du 2 décembre 2025.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, décide à l'unanimité d'adopter ces propositions (votants : 22 – Abstention : 0 – Contre : 0 – Pour : 22).

Extrait délivré conforme, le 23 janvier 2026

Le Président de séance, Christian LEPRÊTRE	La secrétaire de séance, Delphine NORMAND
MAIRIE DE BOURG-DES-COMPTES 35	

02 99 05 62 62
mairie@bourgdescomptes.com
3 rue de la mairie, 35890 Bourg-des-Comptes
www.bourgdescomptes.fr